AGENT ANIMALIER EN CENTRE DE SAUVEGARDE

AIDER LA FAUNE SAUVAGE À RETROUVER LA LIBERTÉ

L'agent animalier contribue à l'accueil et à la réhabilitation des animaux sauvages en détresse. Son objectif : les accompagner jusqu'à leur retour dans leur milieu naturel.

01 Ses missions

Accueillir les animaux et participer à leur installation.

Préparer les rations et assurer le nourrissage.

Nettoyer et désinfecter les espaces de soins.

Observer les animaux et signaler toute anomalie.

Aider à la préparation du relâcher, sous supervision.

02 Où exercer ?

Centres de sauvegarde de la faune sauvage.

Associations de protection de la nature.

Structures spécialisées dans certaines espèces : oiseaux, rapaces, mammifères...

Emplois salariés peu nombreux ; bénévolat et stages fréquents.

03 Qualités essentielles

Calme, patience et sens de l'observation.

Rigueur en hygiène et sécurité.

Connaissance des espèces et de leurs besoins.

Esprit d'équipe et résistance physique.

Respect du caractère sauvage des animaux.

04 Accès au métier

Recrutement selon les besoins du centre et l'expérience.

Pratique auprès d'animaux sauvages très appréciée.

Travail sous la responsabilité du personnel habilité.

Aucun concours national propre à ce poste.

05 Se former à Valrance

Bac Pro GMNF « Fauconnerie et soins aux animaux » : connaissances de la faune, observation, entretien des milieux et pratique animalière.

Stages et expériences en structures spécialisées : un vrai atout.

06 Évoluer ensuite

Se spécialiser dans une famille d'espèces.

Coordonner une équipe, avec de l'expérience.

Poursuivre en BTSA GPN, puis en licence STAN.

07 À SAVOIR

Un centre de sauvegarde n'est pas un refuge permanent : la finalité est le retour à la vie sauvage. Les soins vétérinaires sont assurés par des professionnels compétents. La structure doit disposer des autorisations requises et d'un responsable titulaire du certificat de capacité adapté : le Bac Pro seul ne délivre pas cette habilitation.